

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

Date d'envoi de la convocation : 31/03/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 193
Nombre de votants : 215

Secrétaire de séance : DUFOUR Luc

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCIO Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 22h00), BAUDIN Philippe (pouvoir à Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée), LEBOYER Daniel suppléant de BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves (jusqu'à 20h46), HOUIVET Benoît (jusqu'à 22h23), HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, LEMENANT Lucien suppléant de JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (jusqu'à 20h04), LE BEL Didier (jusqu'à 22h45), LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert (jusqu'à 22h41), LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h05), LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy (jusqu'à 19h45), LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de son arrivée), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre (jusqu'à 20h27 et revient à 21h51), MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, COTEN Gérard suppléant de PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BAUDIN Philippe (pouvoir à Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée), BESUELLE Régine (pouvoir à Jean-Marie LINCHENEAU), CATHERINE Arnaud (pouvoir à Martine GRUNEWALD), DELESTRE Richard, (pouvoir à Valérie VARENNE), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), GAUCHET Marc (pouvoir à d'AIGREMONT Jean-Marie), GESNOUIN Marie-Claude (pouvoir à Sylvie LAINE), GILLES Geneviève (pouvoir à LEFAUCONNIER Jean), GUERARD Jacqueline (pouvoir à VILLETTE Gilbert), JOZEAU-MARIGNE Muriel (pouvoir à Jean LAGARDE), LALOË Evelyne (pouvoir à DUFOUR Luc), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEFRANC Bertrand (pouvoir à LEFAIX-VERON Odile, LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel jusqu'à son arrivée), MARGUERITTE David (pouvoir à LEBARON Bernard), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POIDEVIN Hugo (pouvoir à LEJAMTEL Ralph, SEBIRE Nelly (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), LESENECHAL Guy (pouvoir à LECHEVALIER Michel à partir de 19h45), LAUNOY Claudie (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 20h04), MAUQUEST Jean-Pierre (pouvoir à AMIOT Sylvie à partir de 20h27 et jusqu'à 21h51), BASTIEN Frédéric (pouvoir à CATHERINE Christian à partir de 22h00), LEMONNIER Thierry (pouvoir à HAMON Myriam à partir de 22h05), HOUVET Benoit (pouvoir à FEUILLY Hervé à partir de 22h23), LEFEVRE Hubert (pouvoir à BARBEY Hubert à partir de 22h41), LE BEL Didier (pouvoir à LECOUCVEY Jean-Paul à partir de 22h45), HENRY Yves (pouvoir à BARBEY Stéphane à partir de 20h46).

Excusés : BROQUET Patrick, DUPONT Claude, GOUREMAN Paul, HUET Fabrice, LEPOITTEVIN Michel, VEILLARD Rodolphe.

Délibération n° 2017-072

Adhésion au Comité Départemental du Tourisme – Agence de développement de l'attractivité de la Manche

Exposé

De nombreuses analyses démontrent que la Manche, sans pour autant manquer d'atouts, souffre d'un manque d'attractivité qui entrave ses possibilités de développement.

Ainsi, une étude du Comité Départemental du Tourisme souligne que 83% des habitants et 97% des visiteurs considèrent que la Manche subit son image.

Afin d'inverser cette tendance, le Conseil Départemental souhaite créer une agence de développement de l'attractivité de la Manche.

Cette création se fait par évolution des statuts de l'association Manche Tourisme – Comité Départemental du Tourisme qui devient l'Agence de développement de l'attractivité de la Manche. Le Comité Départemental du Tourisme, en plus de ses anciennes missions, se voit confier la responsabilité d'impulser et de coordonner des actions en faveur de l'attractivité au sens large du terme. La création d'une synergie entre les actions propres à l'agence et celles des autres collectivités, des entreprises et des associations est l'ambition de cette démarche.

Ainsi l'objet social de l'association est de définir une stratégie de marketing territorial ayant pour finalité d'améliorer l'attractivité et l'image de la Manche et de ses territoires infra-départementaux.

D'un point de vue stratégique, l'association s'attache prioritairement à :

- Faire de la Manche, un territoire accueillant et privilégié pour les nouveaux talents : salariés et porteurs de projet ;
- Maintenir et développer l'offre de soins du territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé ;
- Déployer une stratégie de croissance touristique pour attirer les touristes français et nord européens ;
- Créer un « Esprit manche » pour fédérer citoyens, entrepreneurs et médias.

L'association met en œuvre tout moyen permettant de rendre concrète cette stratégie et notamment elle :

- Définit la stratégie et la décline en plan d'actions opérationnel grâce à la mise en œuvre de commissions de travail par cible ;
- Crée et gère la plateforme de marketing territorial de la Manche en s'attachant à proposer une déclinaison des outils aux partenaires volontaires ;
- Réalise les actions de communication, de promotion voire de commercialisation définies dans chaque plan d'actions annuel ;
- Crée les conditions favorables pour mener des actions collectives et coordonne le cas échéant les initiatives des partenaires afin de leur apporter de la visibilité ;
- Fait évoluer la stratégie et les plans d'actions, selon les attentes et besoin des partenaires publics et privés de la Manche.

Plus spécifiquement, dans le cadre des dispositions du Code du Tourisme portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme, cette association a pour but le développement du tourisme dans le département de la Manche, la mise en valeur et la promotion du patrimoine touristique du département de la Manche, par l'utilisation de tous les moyens appropriés et notamment dans le cadre de la coordination des offices du tourisme intercommunaux.

D'un point de vue organisationnel, l'association s'appuie sur des commissions de travail correspondant aux cibles et mises en place par le bureau afin de définir les orientations et plans d'actions ; les travaux issus des commissions de travail sont soumis à arbitrage et validation au sein de l'association.

L'agence de développement de l'attractivité de la Manche aura un Conseil d'Administration composé de cinq collèges comprenant :

Collège 1 : Conseil Départemental de la Manche

- 10 conseillers départementaux

Collège 2 : Acteurs institutionnels communaux

- 8 sièges : EPCI
- 2 sièges : communes

Collège 3 : Acteurs touristiques

- 3 sièges : hébergement
- 2 sièges : sites et lieux de visites
- 2 sièges : activités de loisirs
- 1 siège : compagnie maritime / transporteur
- 1 siège : association de développement touristique
- 1 siège : réceptif / agence de voyage

Collège 4 : Acteurs de l'entreprise (entreprise, agriculture, démographie médicale)

- 2 sièges : entreprises de 20 salariés
- 2 sièges : entreprises de 21 à 100 salariés
- 2 sièges : entreprises de plus de 100 salariés
- 3 sièges : chambres consulaires
- 1 siège : professionnel de santé

Collège 5 : Influenceurs

- 3 sièges : représentants du monde sportif
- 3 sièges : acteurs de la culture, du patrimoine et de l'événementiel
- 2 sièges : représentants d'associations, fédérations ou syndicats professionnels
- 2 sièges : association et/ou organismes de communication/promotion

Cette évolution s'accompagne également d'une modification du système d'adhésion qui était auparavant de droit et qui devient volontaire sur la base d'une cotisation. Le montant de cette cotisation pour les EPCI et notre Communauté d'Agglomération est de 1 500 €.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi dite de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2014 transférant la compétence de promotion du tourisme aux EPCI,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 186 – Contre : 4 – Abstentions : 25) :

- **Autorise** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'Agence de Développement d'Attractivité de la Manche et régler les cotisations afférentes,
- **Désigne** comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour siéger au conseil d'administration l'Agence de Développement d'Attractivité de la Manche :
 - o Jean-Michel HOULLEGATTE, titulaire
 - o Yves ASSELINE, suppléant
- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 25/04/17
et publication ou notification
du : 26/04/17



LE PRESIDENT,


Jean-Louis VALENTIN